

IDCC 7024 -Particularités 62 – Pas de Calais

CONNECT 2025

Historique de cette documentation

25/01/2025	Création de la fiche documentaire.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. METTRE EN PLACE LA CONVENTION COLLECTIVE IDCC 7024 - 62 PAS DE CALAIS.....	3
2. COTISATIONS LIÉES À LA PARTICULARITÉ 62- PAS DE CALAIS	3
2.1 La retraite supplémentaire non cadre	3
2.1.1 <i>Quel profil utiliser pour la retraite supplémentaire ?</i>	3
2.1.2 <i>Que fait le programme ?</i>	3
3. GESTION DES JOURS DE CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES	3
3.1 Quels sont les salariés concernés ?	3
3.2 Comment mettre en place les congés payés supplémentaires pour ancienneté ?	4
4. PRIMES ET INDEMNITÉS.....	4
4.1 Indemnités panier de nuit	4
4.1.1 <i>Que dit la convention collective ?</i>	4
4.1.2 <i>Comment appliquer une valeur différente de la valeur nationale ?</i>	4
4.1.3 <i>Comment saisir le nombre de panier ?</i>	5
4.1.1 <i>Que fait le programme ?</i>	5
4.2 Indemnités heures d'astreinte.....	6
4.2.1 <i>Que dit la convention collective ?</i>	6
4.2.2 <i>Que doit faire l'utilisateur ?</i>	6
4.2.3 <i>Que fait le programme ?</i>	6
5. HEURES SPÉCIFIQUES.....	7
5.1 Heures du dimanche.....	7
5.2 Travail jours feriés	7
5.3 Travail à la tâche.....	7

Cette fiche documentaire est réalisée avec la version 8.80 d'ISAPAYE CONNECT. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

1. METTRE EN PLACE LA CONVENTION COLLECTIVE IDCC 7024 - 62 PAS DE CALAIS

Depuis la mise en place de la CVC de la Production agricole et CUMA (IDCC 7024), ces CVC (anciennement IDCC 9621 et 9622) demeurent applicables lorsque leurs dispositions sont plus favorables que les dispositions de la CVC 7024 ou lorsque des dispositions sont inexistantes.

Ainsi, les accords départementaux des entreprises agricoles du Pas de Calais (seront ici traités comme une CVC à part entière).

Pour utiliser le paramétrage mis en place pour la convention collective IDCC **7024 – 62** Nord pas de Calais, le dossier doit être paramétré avec le secteur d'activité **AGRI.STD** et être associé à la convention collective IDCC **7024**.



ÉTAPE 1 : aller en **Accueil/Informations/Entreprise**

ÉTAPE 2 : aller sur l'onglet **Règles sociales et fiscales**



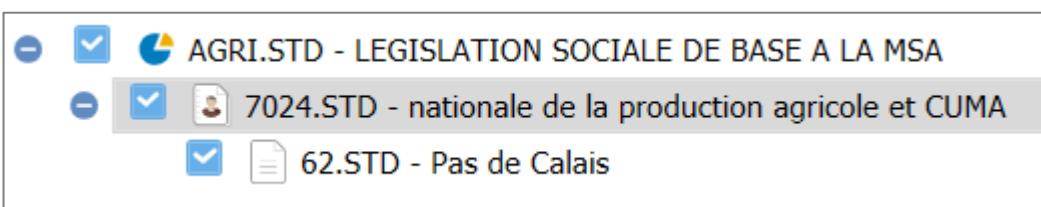
ÉTAPE 3 : dans l'onglet **Général**, dans la zone "Conventions collectives", cliquer sur

ÉTAPE 4 : Sélectionner **AGRI.STD**

ÉTAPE 5 : sélectionner la convention collective **7024.STD**

ÉTAPE 6 : sélectionner la particularité **62 – PAS DE CALAIS**

ÉTAPE 7 : enregistrer avec la disquette



2. COTISATIONS LIÉES À LA PARTICULARITÉ 62- PAS DE CALAIS

2.1 La retraite supplémentaire non cadre

2.1.1 Quel profil utiliser pour la retraite supplémentaire ?



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Entreprise/Modifier**

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Organisme**

ÉTAPE 3 : Ajouter le profil **PREV_RS_7024_62_NC.STD** à l'organisme de retraite supplémentaire utilisé

2.1.2 Que fait le programme ?

- ✓ Crédit de données, de lignes et d'un profil :

Codes	Libellés	Profil
RETR_S_7024_62_NC_T1.STD	RETRAITE SUPPLEMENTAIRE T1 - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	PREV_RS_7024_62_NC.STD
RETR_S_7024_62_NC_T2.STD	RETRAITE SUPPLEMENTAIRE T2 - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	

3. GESTION DES JOURS DE CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Quels sont les salariés concernés ?

Tous les salariés ayant une ancienneté ininterrompue dans l'entreprise d'au moins 10 ans bénéficient de

Congés supplémentaires pour ancienneté :

Ancienneté	Congés supplémentaires acquis
Après 10 ans	1
Après 20 ans	2
Après 25 ans	3
Après 30 ans	4

Le montant cumulé avec les congés légaux ne peut pas dépasser 29 jours ouvrés.

3.2 Comment mettre en place les congés payés supplémentaires pour ancienneté ?

Pour que le salarié acquiert des congés payés supplémentaires pour ancienneté, il faut le paramétriser dans la fiche salarié.



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Salariés/Modifications**

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Gestion du temps/Congés payé**,

ÉTAPE 3 : Dans la zone "Prise de congés payés" choisir la donnée suivante :

- **JCP_ANC_7024_62.STD** - J CP ANCIENNETE - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS

Prise des congés payés

Congés payés ancienneté	<input type="text" value="JCP appliqué sur le mois de l'ancienneté"/> ▼
Nombre de jours par an	<input type="text"/> <input type="text" value="JCP_ANC_7024_62.STD"/> ▼
Report des congés payés <input type="checkbox"/>	

*Si tous les salariés sont concernés, il est possible de renseigner l'information au niveau entreprise en Salaires/Entreprise/Modifier sur l'onglet **Gestion du temps/Congés payés**.*

4. PRIMES ET INDEMNITÉS

4.1 Indemnités panier de nuit

4.1.1 Que dit la convention collective ?

Le travailleur de nuit bénéficie d'un panier ou d'une indemnité de panier de nuit au terme d'un poste continu de quatre heures de nuit.

Il est fixé à 2 fois le minimum garanti.

Cependant il est possible d'appliquer une valeur supérieure en fonction d'un accord entreprise ou d'un tarif régional plus avantageux.

La valeur retenue sera la plus grande entre celle établie par la convention et celle définie par l'utilisateur.

4.1.2 Comment appliquer une valeur différente de la valeur nationale ?

Rappel : la valeur retenue sera la plus grande entre celle établie par la convention et celle définie par l'utilisateur.



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Entreprise/Modifier**

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Valeurs**, aller dans le thème **Frais professionnels**

ÉTAPE 3 : Saisir la valeur du panier sur la donnée :

Code	Libellé
PANIER_N_7024_62_V.A.STD	VALEUR PANIER NUIT SUR LIEU DE TRAVAIL - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_V.B.STD	VALEUR PANIER NUIT HORS LOCAUX - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_V.C.STD	VALEUR PANIER NUIT RESTAURANT - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS

4.1.3 Comment saisir le nombre de panier ?

- ✓ Le nombre de panier est à renseigner en Calcul de bulletin



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Valeurs mensuelles**, aller dans le thème **Frais professionnels**

ÉTAPE 3 : Saisir les données en fonction du besoin :

Code	Libellé	Quoi saisir ?
PANIER_N_7024_62_NBA.STD	NB PANIER NUIT SUR LIEU DE TRAVAIL- IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de panier de nuit sur le lieu de travail à indemniser.
PANIER_N_7024_62_NBB.STD	NB PANIER NUIT HORS LOCAUX - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de panier de nuit en dehors des locaux de l'entreprise à indemniser.
PANIER_N_7024_62_NBC.STD	NB PANIER NUIT RESTAURANT- IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de panier de nuit en restaurant à indemniser.

4.1.1 Que fait le programme ?

- ✓ Création de données :

Code	Libellé
PANIER_N_7024_62_V.A.STD	VALEUR PANIER NUIT SUR LIEU DE TRAVAIL - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_V.B.STD	VALEUR PANIER NUIT HORS LOCAUX - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_V.C.STD	VALEUR PANIER NUIT RESTAURANT - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_C_A.STD	CALCUL PLUS HAUTE VALEUR PANIER NUIT SUR LIEU DE TRAVAIL - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_C_B.STD	CALCUL PLUS HAUTE VALEUR PANIER NUIT HORS LOCAUX - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_C_C.STD	CALCUL PLUS HAUTE VALEUR PANIER NUIT RESTAURANT - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_NBA.STD	NB PANIER NUIT SUR LIEU DE TRAVAIL- IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_NBB.STD	NB PANIER NUIT HORS LOCAUX - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_NBC.STD	NB PANIER NUIT RESTAURANT- IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS

- ✓ Création de lignes :

Code	Libellé
PANIER_N_7024_62_N_A.STD	INDEM. PANIER NUIT SUR LIEU DE TRAVAIL < LIM EXO - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_A.STD	INDEM. PANIER NUIT SUR LIEU DE TRAVAIL > LIM EXO - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_N_B.STD	INDEM. PANIER NUIT HORS LOCAUX < LIM EXO - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS

PANIER_N_7024_62_B.STD	INDEM. PANIER NUIT HORS LOCAUX > LIM EXO - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_N_C.STD	INDEM. PANIER NUIT RESTAURANT < LIM EXO - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
PANIER_N_7024_62_C.STD	INDEM. PANIER NUIT RESTAURANT > LIM EXO - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS

4.2 Indemnités heures d'astreinte

4.2.1 Que dit la convention collective ?

Les périodes d'astreinte ne sont pas considérées comme du travail effectif.

Les périodes d'astreinte ouvrent droit à un dédommagement correspondant à :

- une heure (normale) de salaire par période de 12 heures consécutives ;
- deux heures (normales) de salaire par période de 24 heures consécutives.

Le temps d'intervention ne peut pas être inférieur à 1h, temps de déplacement à prendre en compte dans la durée de l'intervention.

4.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Valeurs mensuelles**, aller dans le thème **Horaires**

ÉTAPE 3 : Saisir les données en fonction du besoin :

Code	Libellé	Quoi saisir ?
ASTR_12H_NB_7024_62.STD	NB DE PERIODE D'ASTREINTE DE 12H EFFECTUEES DANS LE MOIS - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de périodes d'astreintes de 12 heures effectuées durant le mois.
ASTR_24H_NB_7024_62.STD	NB DE PERIODE D'ASTREINTE DE 24H EFFECTUEES DANS LE MOIS - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de périodes d'astreintes de 24 heures effectuées durant le mois.

4.2.3 Que fait le programme ?

- ✓ Création de données :

Code	Libellé
ASTR_12H_NB_7024_62.STD	NB DE PERIODE D'ASTREINTE DE 12H EFFECTUEES DANS LE MOIS - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
ASTR_24H_NB_7024_62.STD	NB DE PERIODE D'ASTREINTE DE 24H EFFECTUEES DANS LE MOIS - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS

- ✓ Création de lignes :

Code	Libellé
ASTR_12H_7024_62.STD	INDEM. ASTREINTE 12H - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS
ASTR_24H_7024_62.STD	INDEM. ASTREINTE 24H - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS

5. HEURES SPÉCIFIQUES

5.1 Heures du dimanche



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Valeurs mensuelles**, aller dans le thème **Horaires**

ÉTAPE 3 : Saisir le nombre de d'heures sur la donnée :

- **HDIM035_7024_62.STD** - HEURES DE DIMANCHE A 35% - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS

Saisir le nombre d'heures de dimanche effectuées par le salarié dont la majoration ne souhaite pas être prise sous forme de repos compensateur.

Cette majoration est à ajouter aux majorations pour heures supplémentaires le cas échéant.

5.2 Travail jours fériés



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Valeurs mensuelles**, aller dans le thème **Horaires**

ÉTAPE 3 : Saisir le nombre de d'heures sur la donnée :

- **HJF035_7024_62.STD** - NB HEURES MAJO JOUR FERIE 35% - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS

Saisir le nombre d'heures de férié effectuées par le salarié dont la majoration ne souhaite pas être prise sous forme de repos compensateur.

Cette majoration est à ajouter aux majorations pour heures supplémentaires le cas échéant.

5.3 Travail à la tâche



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Valeurs mensuelles**, aller dans le thème **Travail à la tâche**

ÉTAPE 3 : Saisir les données en fonction du besoin :

Code	Libellé	Quoi saisir ?
TACHE_FT_K_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES FRAISES DE CONSOMMATION SOUS TUNNEL AU KG - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de kg de fraises de consommation sous tunnel récoltés par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_FT_B_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES FRAISES DE CONSOMMATION SOUS TUNNEL EN BARQUETTES - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de barquettes de fraises de consommation sous tunnel récoltées par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_FC_K_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES FRAISES DE CONSOMMATION EN PLEIN CHAMPS AU KG - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de kg de fraises de consommation en plein champs récoltés par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_FC_B_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES FRAISES DE CONSOMMATION EN PLEIN CHAMPS EN BARQUETTES - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de barquettes de fraises de consommation en plein champs récoltées par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_POM_NB_7024_62.STD	NOMBRE TACHES POMMES EN PALLOX AU KG - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de kg de pommes en pallox récoltés par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_POI_NB_7024_62.STD	NOMBRE TACHES POIRES EN PALLOX AU KG - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de kg de poires en pallox récoltés par le/la salarié/e durant la période.

TACHE_CE_NB_7024_62.STD	NOMBRE TACHES COUPAGE, EFFEUILLAGE A LA MAIN ET MISE EN TAS A L'HECTARE - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre d'hectares de coupage, effeuillage à la main et mise en tas effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_RM_NB_7024_62.STD	NOMBRE TACHES RAMASSAGE ET MISE EN TAS OU EN ANDAINS A L'HECTARE - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre d'hectares de ramassage derrière effeuillage et mise en tas ou en andains effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_CR_NB_7024_62.STD	NOMBRE TACHES CHARGEMENT DES RACINES SUR UNE REMORQUE A L'HECTARE - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre d'hectares de chargement des racines sur une remorque effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_OC_NB_7024_62.STD	NOMBRE TACHES OUVERTURE DES COUCHES TERRAIN AMEUBLI AU METRE CARRE - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de mètres carrés d'ouverture des couches (avec bêchage de fond de couche) terrain préalablement ameubli effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_MCAT_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES MISE EN COUCHE A LA CAISSE AVEC TERRE AU METRE CARRE - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de mètres carrés de mise en couche à la caisse avec terre dans la caisse effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_MCST_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES MISE EN COUCHE A LA CAISSE SANS TERRE AU METRE CARRE - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de mètres carrés de mise en couche à la caisse sans terre dans la caisse effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_RTC_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES RECOUVREMENT DE TERRE SUR LES COLLETS AU METRE CARRE - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de mètres carrés de recouvrement de terre sur les collets effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_RCRP_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES RECOLTE CHICONS EN CAISSE, RACINES SUR PLACE AU METRE CARRE - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de mètres carrés de récolte des chicons en caisse, racines sur place effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_ER_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES ENLEVEMENT RACINES ET NETTOYAGE DE LA COUCHE AU METRE CARRE - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de mètres carrés d'enlèvement des racines et nettoyage sommaire de la couche effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_PRT_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES PLANTATION RACINES AU TAS, SANS RECOUPAGE PAR BAC DE 1.2M2 - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de bacs de 1.2m ² de plantation de racines prise au tas sans recoupage effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_PRSR_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES PLANTATION DE RACINES MECA SANS RECOUPAGE PAR BAC DE 1.2M2 - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de bacs de 1.2m ² de plantation de racines avec approche mécanique sans recoupage effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_PRR_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES PLANTATION DE RACINES MECA AVEC RECOUPAGE PAR BAC DE 1.2M2 - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de bacs de 1.2m ² de plantation de racines avec approche mécanique avec recoupage effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_MBM_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES MISE EN BAC MECA COMMANDE MANUELLE PAR BAC DE 1.2M2 - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de mise en bac de 1.2m ² avec recoupage et approche mécanique seul ou en équipe, bac incliné, commande manuelle et dégagement des bacs

		effectués par le/la salarié/e durant la période.
TACHE_MBA_N_7024_62.STD	NOMBRE TACHES MISE EN BAC MECA EMPILAGE AUTOMATISE PAR BAC DE 1.2M2 - IDCC 7024 - PAS-DE-CALAIS	Saisir le nombre de mise en bac de 1.2m ² avec recoupage et approche mécanique seul ou en équipe, bac incliné, empilage des bacs automatisé effectués par le/la salarié/e durant la période.